

AVIS

En conformité des articles 14 et 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive
est convoqué pour une séance extraordinaire le
mardi 26 mai 2020, à 20h00,
à la salle communale de Collonge**

ORDRE DU JOUR

1. **Communications du bureau du Conseil municipal**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2020**
3. **Information synthétique sur les comptes 2019**
4. **Point de situation sur les décisions du Conseil administratif prises en vertu de l'article 48 m LAC et mesures financières liées à la pandémie COVID-19**
5. **Rapports des commissions**
 - Bâtiments et logement du 9 mars 2020 ;
 - Routes et infrastructures du 7 mai 2020 ;
 - Conjointe Sociale et Finances + Finances seule du 12 mai 2020.
6. **Projets de délibération**
 - D20-06** Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 3'615'000 F, destiné au projet de transformation de l'école de la Passerelle en crèche, bâtiment situé au chemin des Rayes 11, sur la parcelle N° 5722, plan N° 37 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. Délibération munie de la clause d'urgence ;
 - D20-07** Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 2'700'000 F, destiné au projet de rénovation des appartements des immeubles situés à la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et au chemin du Grand-Clos 3, sur la parcelle N° 8117, plan N° 61, 63 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. Délibération munie de la clause d'urgence ;
 - D20-08** Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 165'000 F, destiné à la réalisation d'un préau couvert pour l'école de Vézenaz, situé au 18-24 chemin de La-Californie, sur la parcelle No 7694 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. Délibération munie de la clause d'urgence ;
 - D20-09** Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 360'000 F, destiné à des aménagements pour la sécurisation des accès piétonniers aux écoles de Collonge (cycle moyen) et de Vézenaz, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. Délibération munie de la clause d'urgence ;

7. Projets de résolution

- R20-01** Résolution destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant de 38'700 F, la parcelle non bâtie N°1949 (après division de la parcelle N°363) feuille 10, de 215 m², sise sur la commune de Meinier, propriété du Cercle des Agriculteurs de Genève et environs société coopérative ;
- R20-02** Résolution destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant total de 790'920 F, la parcelle non bâtie N°5181, feuille 84, de 725 m², sise sur la commune de Collonge-Bellerive, et la parcelle non bâtie N°1627, feuille 18, de 3'669 m², sise sur la commune de Meinier, propriété de la société Riparco SA ;
- R20-03** Résolution destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant total de 38'520 F, la parcelle non bâtie N°10001 (après division de la parcelle N°8692), feuille 85, de 214 m², sise sur la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la société Riparco SA.

8. Projet de motion

- M20-01** « COVID-19 : agissons pour notre tissu économique et associatif ».

9. Communications des membres du Conseil municipal

10. Communications du Conseil administratif

11. Naturalisations à huis-clos

Darius Azarpey
Président du Conseil municipal

Selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 avril 2020 :

- Seules sont admises des séances extraordinaires au sens de l'article 14 LAC ;
- **L'accès du public aux séances plénières est proscrit. Les séances sont diffusées en direct sur le site internet de la commune www.collonge-bellerive.ch.**